



## Section de Vénissieux

Date : 9/11/2018

Amendement    Retenu     Rejeté

unanimité

# FICHE D'AMENDEMENT

**ATTENTION, UN SEUL AMENDEMENT PAR FICHE**

### SITUATION DANS LE TEXTE

Numéro de partie (préambule ou partie de 1 à 6) : 3

Page 12: industrie

### RÉDACTION DE L'AMENDEMENT

Page 12

► **Ligne 46 à 49 supprimé et remplacé par le nouveau paragraphe ci-dessous situé page 13, entre les lignes 7 et 8.**

Les relocalisations industrielles **et tertiaires**: un nouveau mode de développement au cœur de notre bataille pour l'emploi

Le mythe de la société post-industrielle et la financiarisation de l'économie ont été les accélérateurs de la crise industrielle. Or c'est le seul secteur à générer 3 à 4 emplois induits pour chaque emploi industriel. Il concentre 80 % des investissements privés de Recherche et Développement. Nous voulons faire de la question des relocalisations industrielles une campagne politique permanente. C'est un enjeu structurant, un enjeu de souveraineté nationale, un enjeu pour l'emploi et pour la transition écologique. C'est un levier essentiel pour désintoxiquer notre société de la finance et du court-termisme capitaliste qui détruit nos emplois et notre écosystème. Notre lutte pour l'industrie et le développement de l'emploi converge avec celle des circuits courts, pour réduire pollutions et réchauffement climatique. Elle suppose une nouvelle politique industrielle et de services de nature à répondre aux besoins humains avec un nouveau mode développement.